INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
10 février 2025

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 10 février 2025 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Christian Baril
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 014-25

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Résolution No 015-25

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2025

Résolution No 016-25

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 janvier 2025 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2025 comportant les numéros de chèques de # 9817 à # 9838 totalisant **24 205.43$;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 janvier 2025, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 janvier 2025
Totalisant un montant de 26 784.52$

Dépenses incompressibles - Janvier 2025	
Nom du fournisseur	**Montant**
Alarme 911	19.49 $
Agence du Revenu du Canada (DAS Décembre 24)	1 966.28 $
Frais bancaires	63.40 $
Hydro	2 134.65 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Décembre 24)	4 786.50 $
Propulse	5 987.26 $
Salaire des employés	9 383.95 $
Salaire des élus	2 002.54 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.29 $
Télécommunication de l'Est	91.52 $
Telus Québec (loisirs)	(1.40) $
Visa	55.67 $
Total	**26 784.52 $**

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #293-25 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Résolution No 017-25

M. Steve Boucher, conseiller, par la présente dépose le projet du règlement numéro #293-25 intitulé Règlement relatif à la gestion contractuelle.

ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES 2025

Résolution No 018-25

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de l'article 1022 et suivant du *Code municipal*, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve la liste des propriétaires endettés envers la municipalité, et autorise la directrice générale à transmettre la liste des propriétaires dont le solde dû est supérieur à 10 $ à la MRC de Rimouski-Neigette au plus tard le 20 mars 2025.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

Résolution No 019-25

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens ;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts, lors de sa séance du 10 février 2025, proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

ADHÉSION ANNUELLE AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

Résolution No 020-25

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts renouvèle son adhésion annuelle auprès du Centre de mise en valeur des Opérations dignité pour l'année 2025 au montant de 60 $.

SERVICES DE L'AGENT DE VITALISATION POUR LES PROJETS EN COURS DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 021-25

CONSIDÉRANT la correspondance non datée reçue par la poste le 15 janvier 2025 de la Fabrique de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, par laquelle la Fabrique sollicite les services de l'agent de vitalisation afin de participer aux différentes discussions et études pour analyser divers projets qui pourraient être envisagés par la Fabrique pour convertir ou réaffecter le bâtiment abritant l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'agent de vitalisation peuvent être fournis à toute personne ou organisme de notre localité qui en fait la demande;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que La Fabrique de la Paroisse de La Trinité-des-Monts puisse

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

bénéficier des services de l'agent de vitalisation pour l'année 2025, en allouant à celui-ci une banque de temps de 40 heures afin de compléter l'inventaire du matériel liturgique en collaboration avec les administrateurs de la Fabrique et du comité des Loisirs;

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les services de l'agent de vitalisation, M. Stéphane Proulx, pourront être dispensés uniquement une fois que les informations de la Fabrique de la Paroisse de La Trinité-des-Monts publiées au Registraire des entreprises du Québec auront été mises à jour et seront représentatives des administrateurs actuellement en poste.

Il est entendu que tout travail supplémentaire excédant les tâches ci-haut approuvées devra être autorisé par la direction générale ou la direction générale adjointe, avant que tel travail supplémentaire ne soit entrepris. Au surplus, l'agent de vitalisation n'est pas autorisé à engager des dépenses au nom de la Fabrique, ni au nom de la municipalité pour le compte de la Fabrique.

De plus, lorsque le carnet de santé de l'église aura été réalisé et qu'il sera démontré qu'il est possible et pertinent de convertir ce bâtiment, si la Fabrique souhaite entreprendre un projet, elle aura le loisir d'adresser une nouvelle demande à la municipalité en fonction de ses nouveaux besoins, afin de bénéficier des services de l'agent de vitalisation.

DEMANDE DE CRÉDIT D'INTÉRÊTS À LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Résolution No 022-25

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année financière 2022, la municipalité de La Trinité-des-Monts a connu une période administrative difficile, ayant notamment eu comme effet de retarder plusieurs subventions, compensations et paiements, conséquences qui se sont également répercutées en 2023 et 2024, malgré les nombreux efforts déployés par l'administration et le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les retards de paiement auprès de la MRC Rimouski-Neigette ont généré d'importants intérêts au cours de ces trois années, lesquels se ventilent comme suit :

En date du 31 décembre 2022 :	2 189,49 $
En date du 31 décembre 2023 :	12 687,76 $
En date du 31 décembre 2024 :	1 129,97 $
Total d'intérêts pour les trois années :	16 007,22 $

CONSIDÉRANT que cette somme n'a évidemment pas été budgétée par le conseil municipal lors de l'adoption des budgets annuels respectifs et que l'adoption d'un budget supplémentaire pour le remboursement de cette somme aurait un impact financier considérable pour les contribuables;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à la MRC Rimouski-Neigette de lui accorder un crédit de 16 007,22 $ correspondant au montant des intérêts afin de faciliter la poursuite de ses opérations, sans impact financier pour les contribuables.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION POUR L'ANNÉE 2022

Résolution No 023-25

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin de La Rivière Verte Ouest	1 km	Bois	25
Route Centrale Sud	6,6 km	Bois	101
Chemin du Cennelier Ouest	1,5 km	Bois	85
Chemin du Cennelier Est	5,5 km	Bois	42

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 14,6 km.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION POUR L'ANNÉE 2023

Résolution No 024-25

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin de La Rivière Verte Est	1,5 km	Bois	40
Route Centrale Sud	6,6 km	Bois	86
Chemin de la Côte-à-Louis	4,15 km	Bois	40
Chemin du Cennelier Ouest	1,5 km	Bois	67
Chemin du Cennelier Est	5,5 km	Bois	41

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 19,25 km.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE EN VUE DE LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution No 025-25

Il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la proposition d'offres de services professionnels, de l'entreprise Stantec Experts-Conseils Ltée, au coût de 24 995,00 $, en sus des taxes applicables, pour la réalisation d'une étude préliminaire en vue de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h01 à 20h36.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 026-25

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 20h41.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 MARS 2025.

Chantal Gagnon, mairesse

Francesca Lavoie, Greffière-trésorière